L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 1er NOVEMBRE 1873. 47me Année.

DUFOUR & LIMET.
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 1er NOVEMBRE.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co, dans leurs salles d'encan aux Nos 45 et 47 de la rue Decatur (ancienne ment Vieille-Levée) —Bottes, souliers et brode, quins.

Par D. E. Morphy, au coin des rues Poydras et Magasins,—Jambons ;— Et au No. 41 rue des Magasins, Jambons, Bacon et Morue.

Par D. E. Morphy,—Pommes de terre.

SPECTACLES.

Samedi, 1er Novembre 1873.

ACADÉMIE. — A midi, Hasard et Sarah's Young Man.—Le soir, Uncle Tom's Cabin.

Le Bureau national de Commerce et la voie du Mississippi.

La grande question pour nous, après celle des élections, dont le Congrès devra s'occuper à l'ouverture même de la session, est celle des transports de l'Ouest au littoral Atlantique :—nous disons le littoral Atlantique, parce qu'on préfère naturellement les lignes droites, qui sont plus courtes et qui devraient être les plus économiques. C'est dans ce sens que l'ont compris les membres du Bureau national de Commerce, assemblés à Chicago pour délibérer sur les besoins généraux de l'industrie et du commerce. Le sujet principal a été, comme on le pense bien, l'intérêt des producteurs de l'Ouest, qui sont aux vieux Etats de l'Est ce que les Etats du Sud sont encore pour eux, c'est-à-dire des Etats nourriciers qui fournissent, d'un côté, les grains et les comestibles, et, de l'autre, les matières qui entretiennent le commerce européen et qui au besoin le payent, ce qu'on voit souvent et même chaque année.

Ainsi on a discuté beaucoup sur des routes par eau pour le transport des céréales, mais la plupart des membres ont entendu par ces mots non la grande voie du Mississippi qui est toute faite et qui en tout temps offre des moyens de transports rapides et économiques, mais des canaux ou voies d'eau artificielles allant de l'Ouest à la côte de l'Atlantique. C'est clair ; chaque Etat de l'Est veut être un point de transit pour les céréales destinées aux marchés européens. La Virginie veut avoir son canal, le Maryland et la Pennsylvanie veulent avoir leurs canaux et leurs chemins de fer, et New-York et le Massachusetts prétendent aussi, le premier à conserver ce qu'il a déjà, et l'autre à obtenir ce qu'il n'a pas encore. Tous ces Etats ont pour eux l'avantage de la ligne droite ou de la ligne la plus courte, mais cela ne veut pas dire qu'ils ont déjà ou qu'ils peuvent avoir la ligne la plus économique. Or, c'est ce qu'on cherche et ce que les Etats de l'Ouest demandent avec une puissance irrésistible parce qu'ils pourront quand ils voudront par eux et par leurs alliés l'obtenir révolutionnairement en cas de refus absolu.

Les fermiers de l'Ouest disent : Vos compagnies de chemins de fer nous pressurent et nous enlèvent tout le fruit de nos labeurs par des tarifs arbitraires. Vos compagnies établissent en outre pour défendre leurs tarifs des comptes frauduleux. Elles ont des masses de capitaux fictifs qu'elles réunissent à la masse des capitaux réellement dépensés dans la construction des voies ferrées, et elles veulent retirer et retirent en effet de ces capitaux fictifs un intérêt égal à celui des capitaux réels. C'est là un mensonge industriel, dont nous, fermiers, nous avons fait jusqu'ici tous les frais, mais dont nous ne voulons plus supporter les lourdes et frauduleuses conséquences. Il faut que ces capitaux fictifs disparaissent de la base sur laquelle les tarifs ont été établis ; il faut encore que de cette base soient déduites toutes les fausses dépenses provenant d'organisations vicieuses, de fraudes ou de vols dans l'exécution des lignes, et qu'il ne soit plus compté désormais dans les frais de construction, d'établissement et d'organisation que les capitaux jugés indispensables ou strictement nécessaires. Quand ces déductions seront faites, nous verrons si le résultat nous convient, car nous ne prenons aucun engagement d'avance.

Les fermiers en parlant ainsi ont mille raisons au lieu d'une, car ils ont la puissance qui est la première raison et qui les vaut toutes. Mais si nous mettons de côté l'argument de la puissance nous en trouvons un autre qui a bien son prix et dont on ne saurait nier la force. Il y a aux Etats-Unis 57,000 milles de chemins de fer dont la construction a coûté deux milliards 500 millions de piastres, ce qui fait un peu moins de 44,000 piastres par mille. Mais ce montant comprend non seulement les frais actuels pour la construction et l'équipement, mais encore l'augmentation artificielle du capital et les émissions additionnelles de bons pour faire un dividende de dépouilles parmi les directeurs, les gérants et les tripoteurs des lignes.—On ne porte pas à moins d'un demi-milliard cette addition fictive de capitaux ou à 20 pour cent du capital primitif ou du coût nominal.

Cette estimation, néanmoins, est regardée comme très basse, car les frais de construction et d'établissement ou d'équipement ont été, dans la plupart des cas, évalués infiniment au dessus du coût réel, les entrepreneurs ayant colludé avec les directeurs des compagnies ou ayant pris des arrangements avec eux pour partager le profit de ces surcharges au détriment des actionnaires et du public. Nous ne doutons pas que le coût réel des lignes n'ait été de beaucoup au dessous du capital nominal. Ces entreprises de chemins de fer ont mis à de rudes épreuves la moralité des industriels américains et nous ne voudrions pas parier qu'une seule ait été à l'abri de la corruption qu'elles engendraient à la faveur d'une impunité constante. Qui sait ce qu'il faudrait réduire de ce capital estimé de deux milliards 500 millions de piastres ou de 44,000 piastres par mille de chemin de fer à une voie, si les constructions eussent été contrôlées par des directions honnêtes et scrupuleuses. Il est grandement probable qu'il faudrait réduire de moitié ce capital, ce qui ne ferait porter l'intérêt que sur un milliard deux ou ou trois cents millions. Mais comment espérer que des entreprises de ce genre se feront aussi économiquement qu'un chemin vicinal entre deux ou trois planteurs de comté ou de paroisse ?

Nous croyons donc que sur ce chapitre les fermiers n'obtiendront rien que des promesses sans réalité et sans effet. Il arrivera que les chemins de fer gagnant en passagers ce qu'ils peuvent s'exposer à perdre en fret, ne rabattront rien de leurs tarifs, rien de vraiment appréciable, voulons-nous dire, et les producteurs de l'Ouest seront tôt ou tard obligés de chercher ailleurs le transport à bon marché qui leur fait essentiellement besoin. Si le moyen ne peut être fourni par les chemins de fer, il ne [illegible] sera pas fourni non plus par les canaux qui ne sont pas construits et n'existent pas, et dont la navigation causerait des délais interminables. Ces délais ne conviendront jamais pour le transport des céréales qui, dans les cas de disette en Europe, demandent à être livrées promptement à leur destination. Cette voie d'eau entre l'Ouest et le littoral atlantique serait donc la plus longue de toutes et ne pourrait par conséquent être la moins coûteuse. Il en est une autre qui est préférable à toutes mais que le Bureau national de commerce n'a pas voulu aborder, c'est la voie fluviale par le Mississippi. A l'exception de M. Burrwell, de la Louisiane, nous ne voyons que M. Bonner, de St-Louis, qui ait avoué franchement que la ligne de l'Ouest à Liverpool par le Mississippi était la plus économique, mais il ne se refuse pas à favoriser toute autre voie. Pas un homme de Cincinnati ne s'est prononcé pour le Mississippi et le le comité du Sénat des Etats-Unis sur les transports, aura conféré avec tous ces hommes avant de réunir ici. C'est un mauvais signe.

Toutefois, ce comité a été en rapport avec le comité de la Bourse des Négociants à St-Louis, qui lui a communiqué des documents on ne peut plus favorables à la voie du Mississippi, et qui s'est prononcé énergiquement pour le canal du fort St-Philippe et pour tout ce qui serait de nature à améliorer cette grande navigation fluviale, préférable à toute autre voie pour le transport des produits de l'Ouest en Europe. Nous croyons que cette opinion, fondée sur des faits irréconsables, et qui a pour elle la puissance de l'actualité, prévaudra sur toutes les intrigues et sur toutes les manœuvres de section ou de parti.

L'Association Nationale de Banque de la Nouvelle-Orléans.

L'assemblée des actionnaires et des déposants de cette banque a été fort nombreuse. M. Fergus Fusilier a lu, comme président de la réunion, l'état de situation de la banque, duquel il résulte que le passif s'élève en tout à $1,134,685 68 et l'actif à $2,134,897 80, ce qui laisse une balance de $999,212 12.

A propos de la réclamation des deux millions de la banque contre le gouvernement des Etats-Unis, M. Fusilier a dit qu'elle était entre les mains de M. Taylor, de Washington, qui a donné l'assurance que cette réclamation serait réglée dans le courant de l'hiver et à l'avantage de la banque.

D'après cela, et en supposant une liquidation promptement et convenablement faite par les hommes qui y ont intérêt il resterait une somme d'environ $900,000 pour les actionnaires, en comprenant dans cette balance toute sorte de papiers. M. Fusilier pense qu'on pourrait conserver un tiers du capital social, et c'est à cela qu'il faut travailler d'abord pour sauver les créanciers, ensuite pour sauver les actionnaires et les protéger le plus possible.

M. E. S. Wurzberger a dit que les actionnaires et les déposants n'avaient qu'un désir, c'était d'opérer eux-mêmes la liquidation de la banque. Il faut donc la sortir des mains du receveur nommé par le contrôleur de la circulation. Dans ce but, il propose d'envoyer à Washington un comité, chargé de faire entendre raison au contrôleur, en lui représentant l'illégalité de la nomination.

Le gouverneur M. Hahn, qui représentait un de ses amis ayant 200 actions, a répondu qu'il fallait supposer que le contrôleur comprenait la loi en vertu de laquelle il avait agi. Il ignore quant à lui si la nomination est illégale ou non. Quant à M. Cockrem, il n'est ni résident ni négociant, ni actionnaire dans aucune banque ou institution de ce genre à la Nouvelle-Orléans. En conséquence, il ne regarde pas sa nomination comme convenable.

M. Aldigé a fait un rapport verbal sur son entrevue avec le contrôleur Knox qui lui a donné l'assurance qu'il laisserait la liquidation aux actionnaires si les deux tiers le désiraient. M. Aldigé ayant fourni cette preuve, demanda à M. Knox s'il pouvait télégraphier à la Nlle-Orléans, que cette affaire était réglée ainsi. Il lui fut répondu affirmativement et il a été fort étonné d'apprendre à son retour qu'un receveur avait été nommé.

M. Hahn reprenant la parole a dit qu'il fallait s'adresser d'abord au contrôleur, ensuite au secrétaire du trésor, et en dernier lieu au président. En conséquence, une résolution est passée à cet effet et un comité de cinq membres est nommé, dont font partie MM. E. S. Wurzburger, Geo. W. Lee, J. L. Gautier pour les actionnaires et MM. William Mahle et U. Larousaini pour les déposants. Le comité des dépenses se compose de MM. N. R. Pepin, Peter Kloppman et N. A. Llambias.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La représentation d'hier soir, comme nous l'avions annoncé, a été donnée au bénéfice d'une actrice de la troupe régulière, Mlle Alice Harrison.

Cette excellente actrice, dès son début à la Nouvelle-Orléans, s'est acquis une popularité qui, depuis lors, n'a fait qu'accroître ; et l'ovation brillante dont elle a été l'objet, hier soir, prouve qu'elle a su gagner la faveur du public.

La bénéficiaire, et tous les artistes qui lui ont si généreusement offert leur concours, ont joué avec beaucoup d'entrain et ont été vivement applaudis.

Les deux dernières représentations de *Hazard* auront lieu aujourd'hui, dont une en matinée. Ceux qui n'ont pas encore entendu M. Frank Hussey et Mlle Blanche Clifton devront profiter de ces deux dernières occasions qui leur sont offertes.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE BIENFAISANCE.—Cette Société fera, selon l'usage, aujourd'hui, jour de la Toussaint, au pied du tombeau de l'Association, une quête au profit des orphelins du Troisième District. Puisse-t-elle être abondante et répondre aux intentions charitables de MM. les sociétaires.

ASSOCIATION PORTUGAISE-LUSITANIENNE DE BIENFAISANCE.—Le président de cette Association, M. Jose Baranques, nous prie d'annoncer que les sociétaires feront, comme de coutume, aujourd'hui, jour de la Toussaint, au pied de leur tombeau, une quête au profit de l'Asile des Orphelins de Ste-Marie, Troisième District. Nos hospices sont tous dans le dénuement, et nous espérons que les offrandes affluerout aux différentes tables des cimetières.

FOULE ! TOUJOURS FOULE !!—Les souliers étant un article de première nécessité, il faut les acheter très bon marché ; pour cela il faut aller au Magasin Bleu, coin Orléans et Claiborne, où il y a toujours foule. Pourquoi ?

POUR LA RIVIÈRE ROUGE.—Le bateau à vapeur "la Belle," qui avait suspendu son service à cause de la panique et de la rareté du fret, a repris ses deux voyages réguliers par semaine, partant tous les mercredis et samedis, à 5 heures du soir, pour le Red River landing, Hog Point, Bayou Sarah, Port Hudson, Bâton-Rouge et tous les points intermédiaires. Il est commandé par le capitaine A. Dugas, dont tous les voyageurs de la côte connaissent l'habileté. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. E. Carlin, agent, rue Delta No. 5.

BIÈRE, CHAMPAGNE ET ARTICLES ALIMENTAIRES.—Nous appelons l'attention des consommateurs sur l'annonce de la maison J. B. Solari & Fils, rue Royale 45, qui a reçu et a à vendre de l'ale de Bass & Cie., du champagne de Roederer, du lait condensé suisse, de la gélatine de Cox, du fromage de Roquefort et maints autres articles alimentaires fort estimés.

—Le Hall Vegetable Sicilian Hair Renewer (le Rénovateur de la chevelure) est approuvé par les premières autorités médicales. Il doit à son mérite seul d'être devenu d'un usage général.

AU MAGASIN BLEU, coin Orléans et Claiborne, on vous offre une paire de souliers à si bon marché, que vous [illegible] regretterez de vous être laissé tenter, par les couleurs de certaines boutiquiers. A l'avenir n'achetez qu'à ce fameux établissement nommé Magasin Bleu.

Comment on se fait une clientèle permanente.—Si vous ne vous êtes jamais servi de SAPOLIO, dès que vous irez chez votre épicier, dites lui que vous en voulez une brique ; celle-ci ne vous coûtera que dix cents. Parcourez alors votre maison et à mesure que vous trouverez une tache dans la peinture, les meubles, les tapis, &c.,—que cette tache soit de la boue, de la graisse, du goudron ou toute autre chose—servez-vous du Sapolio de la manière qui vous est indiquée ; puis ramassez les objets en ferblanc et en cuivre, les cristaux, les fourchettes, les chandières, nettoyez-les, faites-les reluire. Lorsque vous aurez fait tout cela une seule fois, les fils d'Enoch Morgan seront positivement sûrs que leur Sapolio a une autre admiratrice qui ne l'abandonnera jamais.

TEMPÉRATURE. —31 Octobre 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrades
6 A. M.	60	9
12 M.	72	23
3 P. M.	76	24
6 P. M.	71	21

CHRONIQUE DE LA VILLE.

LA FÊTE DE LA TOUSSAINT.

L'Eglise célèbre, aujourd'hui, la fête des Saints.

Demain, elle priera pour le repos des âmes des trépassés.

En rapprochant ainsi ces deux fêtes, l'une d'hommage, l'autre de deuil, il semble que le Catholicisme ait voulu directement placer sous la protection de ceux qu'elle révère comme saints, le repos éternel des morts.

Les idées vraiment religieuses trouveront toujours un écho profond dans la conscience humaine. C'est ainsi que le culte des morts a été et sera honoré par toutes les races d'hommes, et dans tous les âges.

A mesure que l'humanité avance sur le chemin que la main de Dieu lui a tracé, elle se lève et se dégage des pratiques obscures qui ne parlent ni à son intelligence, ni à son cœur. Mais les traditions dont le sens apparaît clairement à l'esprit de l'homme, et qui répondent aux instincts de sa nature morale, celles-là se fortifient chaque jour.

Sur les tombes des morts, l'âme se recueille, elle écoute ses voix secrètes, elle s'interroge ; et souvent agitée par le doute, elle se rend justice à elle-même en reconnaissant la nécessité d'une foi. Rien de plus vrai, de plus sincère que cette émotion profonde à laquelle ne sauraient échapper en présence des tombeaux, les natures les plus fermes, les plus sûres d'elles-mêmes.

Le souvenir des êtres que l'on a aimés, et dont les restes froids sont séparés de nous par quelques pelletées de terre ou le marbre d'un mausolée, peut nous arracher des larmes, mais cette grande émotion qui serre nos cœurs et agite nos âmes, devant la tombe, prend naissance dans un autre sentiment.

S'il est vrai que la mort détruise seulement ce qui est périssable, et laisse subsister la meilleure partie de nous-mêmes ; s'il est dans ce monde inconnu, et dont les morts ont peut-être le secret, des joies et des douleurs, des récompenses et des châtiments, les prières que l'Eglise dira, demain, pour le repos des trépassés, doivent consoler nos âmes.

En aucun pays, la mémoire des morts n'est plus honorée que dans le nôtre et l'on ne professe pour elle une plus sincère piété.

Aujourd'hui, les cimetières seront visités par toute la population de la ville, les tombes seront jonchées de fleurs, et respectant les douleurs intimes, la foule passera grave et recueillie. Mais s'il est une tombe isolée, où nul ne s'arrête, qu'aucune main pieuse n'ait ornée des fleurs d'automne, l'Eglise n'oubliera pas dans ses prières celui qui repose loin des siens.

Nous rappelons aux personnes charitables que toutes les sociétés de bienfaisance organiseront aujourd'hui des quêtes à l'entrée des cimetières, au profit des pauvres et des orphelins.

LES ÉLECTIONS POUR LES DÉLÉGUÉS A LA CONVENTION DU PEUPLE.

Le Comité des Soixante-dix a décidé que les élections pour les délégués à la Convention du Peuple auraient lieu, lundi prochain, dans les différents wards de la paroisse d'Orléans.

Nous n'avons pas besoin de rappeler à nos lecteurs toute l'importance de ces élections ;—ils comprennent sans doute, comme nous, que le moment d'agir est venu.

C'est dans un mois que le Congrès fédéral se réunit à Washington, et nous devons être prêts, alors, à soumettre à son arbitrage la cause de la Louisiane.

Que tous ceux qui sont opposés à l'usurpation Kellogg et qui ont à cœur la prospérité de notre Etat, fassent donc, lundi, leur devoir de citoyens, et puissent-ils choisir, comme leurs représentants à la Convention du peuple, des hommes strictement honorables et de véritables patriotes.

Des boîtes seront déposées lundi aux endroits ci-dessous désignés pour recevoir les votes des électeurs de la paroisse d'Orléans :

Premier ward—Marché Dryades.
Second ward—" Louisiana Hôtel" rue Tchoupitoulas, près Delord.
Troisième ward—Marché Claiborne.
Quatrième ward—No 205 rue du Canal.
Cinquième ward — Rotonde de l'Hôtel St-Louis.
Sixième ward—Coin Bayou et St-Claude.
Septième ward—No 20 rue des Français, entre Moreau et Victoire.
Huitième ward—Coin Marigny et Levée.
Neuvième ward—" Southern Club", No 73, rue Louisa.
Dixième ward—" Upper City Hotel",
Onzième ward, coin Septième et Magasins.
Douzième, treizième et quatorzième wards—Au marché, coin de l'Avenue Napoléon et de la rue des Magasins.
Quinzième ward—Le marché d'Alger.

Dans chaque ward un meeting sera tenu, et des citoyens bien connus harangueront l'assemblée.

Les campagnes attendent le signal que va leur donner la Nouvelle-Orléans pour se mettre également à l'œuvre.

LE NOTOIRE PIERRE BERTIN ET DEUX AUTRES DANGEREUX COQUINS S'ÉCHAPPENT DE LA PRISON DE PAROISSE.

Hier matin, vers onze heures, Pierre Bertin, Gustave Bordelois et Frank Caro, trois pensionnaires de la prison de paroisse, ont réussi à s'évader et à prendre la clef des champs.

Ces trois hommes sont connus comme les plus hardis voleurs de la Nouvelle-Orléans et tous les trois ont commis assez de délits pour mériter de finir leur vie accidentée entre ciel et terre.

La fuite de ce beau trio s'est effectuée dans des circonstances si extraordinaires, que nous ne pouvons nous dispenser de donner à nos lecteurs les moindres détails de l'affaire.

Hier était le jour de réception pour les locataires de la prison de paroisse, le capitaine Frémaux permettant à ces pauvres hères de recevoir, une fois la semaine, la visite de leurs amis ou de leurs parents.

Trois femmes ont demandé à voir les sieurs Bertin, Bordelois et Caro, et ces trois personnages ont été conduits dans une salle basse, d'où il leur était possible de communiquer par un guichet avec leurs visiteuses. Un geôlier, debout devant la porte, les surveillait.

On voit d'ici la scène. Après quelques minutes d'une conversation plus ou moins animée, une des femmes a demandé au gardien de vouloir bien ouvrir la porte afin qu'elle pût tendre à Bordelois un paquet de linge, trop gros pour passer par le guichet. Le cerbère a consenti, après mûre réflexion. Il a entr'ouvert la porte massive du cachot, en commandant à l'amie du voleur de glisser le dit paquet par la fente.

Profitant de ce moment, Bordelois a saisi d'une main l'objet qu'on lui tendait, et passant à travers les barreaux son autre main dans laquelle il avait du piment en poudre, il l'a appliquée sur les yeux du geôlier. Ce malheureux, à moitié aveuglé et rendu tout à fait fou par la douleur, a essayé, néanmoins, de tenir la porte fermée ; mais les trois bandits, se précipitant à la fois sur lui, l'ont renversé, en passant par les couloirs ont gagné la rue au pas de course.

Le porte-clefs, à peine revenu de sa surprise, s'est mis à leur poursuite et a réussi à atteindre Bordelois, au coin des rues Claiborne et Ste. Anne. Bertin et Caro n'ont pas été découverts encore, mais toute la police a été mise sur leurs traces, et il est probable qu'ils seront arrêtés avant demain.

Deux des femmes qui ont facilité la fuite des trois coquins, ont été arrêtées. Elles se nomment Annie Jones et Jennie Thompson.

Le nom du brave geôlier qui a été si maltraité par Bordelois, est Louis Madère. Notre reporter l'a vu à la prison de paroisse, avec une serviette mouillée sur les yeux.

Le pauvre diable souffre beaucoup, mais il a la consolation d'avoir réintégré dans son cachot, celui qui l'a accommodé de la sorte.

Bertin a été condamné à trois mois de prison et à cinq années de travaux forcés au Pénitencier de Bâton-Rouge. Caro a été condamné à trois années de travaux forcés. Bordelois n'a pas encore été jugé.

ENCORE UN INCENDIE DANS LE TROISIÈME DISTRICT.

Hier, vers midi et demi, le feu s'est manifesté dans la tonnellerie sise au No 118 de la rue Marigny, entre les rues Amour et Craps, appartenant à John Flemming. La bâtisse a brûlé comme une allumette et les flammes ont gagné la maison voisine, appartenant à Thos. Quilter, au No 120 de la même rue, qui a été considérablement endommagée.

La maison sise au No 116, appartenant à un homme de couleur nommé M. Fleming a été ensuite partiellement détruite, ainsi qu'une cuisine et une écurie, au No 675 de la rue Craps, appartenant à F. Michinard.

La tonnellerie de Frank Fleming était évaluée à $1200, et les pertes sont couvertes par une assurance à la compagnie des Marchands.

Les dégâts dans la maison de M. Thos. Quilter sont évalués à $400 et sont couverts par une assurance dans la même compagnie.

Les pertes de M. Flemming sont évaluées à $400 et celles de M. Frank Michinard à $600. Elles sont couvertes par une assurance.

Pendant l'incendie, on a arrêté un jeune voleur de dix-huit printemps, répondant au nom de John Doogan, qui a été pris en flagrant délit, dans l'exercice de son estimable profession.

PROCÈS SOCHA & CO.

Le propriétaire de l'ex-Palais de Cristal et ses deux compères, Jake Haberlin et Columbus Smith, ont fait leur apparition, à dix heures, hier matin, dans la salle de la Cour criminelle.

M. Field, le pseudo-avocat-général de l'Etat, a déclaré qu'il était prêt à commencer le procès et a demandé que l'on composât le jury sans retard.

Les quatre avocats de la défense n'ayant fait aucune objection, le juge Abell a ordonné au shérif de faire l'appel des jurés. Vers trois heures de l'après-midi, dix de ces infortunés moriels avaient été acceptés, quand la Cour s'est ajournée.

En attendant qu'on leur trouve deux autres compagnons, les dix-arbitres de la destinée de Socha ont été mis sous les verrous.

Les amis de Socha ayant fait disparaître Keith, M. Field s'est piqué au jeu et a déclaré qu'il mettrait tout en œuvre pour faire convaincre les accusés.

Schoenhausen va être interrogé sur le compte de son patron, et on s'attend à de singulières révélations.

FRANCE.

Les nouvelles suivantes sont extraites des journaux de Paris du 16 octobre :

MM. Thiers et Gambetta ont donné l'ordre aux journaux qui leur sont respectivement dévoués avec unanimement de ne pas se réjouir trop haut de la victoire du radicalisme électoral. Il ne faut effrayer personne, a-t-on dit. Si l'on chantait trop clairement le *Gloria*, on risquerait de perdre quelques membres du centre gauche modéré, qui se verraient déjà joués et condamnés.

Nous croyons savoir que M. Thiers, dans son discours de rentrée, doit renier hautement le radicalisme dans ses excès. M. Gambetta lui-même sera en partie sacrifié ostensiblement. Cette tactique est arrêtée et acceptée par les radicaux eux-mêmes. C'est là le grand argument de M. Thiers pour enlever le vote de l'Assemblée et se concilier de nouveau les sympathies des conservateurs qui l'ont abandonné sur ses actes. (*Patrie.*)

On cite un mot de M. Thiers à propos de l'élection de M. de Rémusat. Lorsqu'on lui apprit l'immense majorité obtenue par celui que son ancien patronage n'avait pu faire élire, il s'écria : " C'est la victoire de la démocratie sur l'aristocratie ! Ils en verront bien d'autres !"

Est-ce une prédiction, est-ce une menace ?

—Pour terminer, voici une amusante appréciation, par le *Moniteur*, de l'influence de M. Thiers sur les affaires et sur la France :

M. Thiers a offert sa démission de président de la République le 24 mai dernier. Aussitôt que les représentants de la nation l'eurent acceptée, la rente commença à monter. La rente a monté depuis lors de 7 francs.

M. Thiers avant écrit sa lettre au maire de Nancy, la rente commença à baisser, et dans un journal dévoué à M. Thiers un écrivain, non moins dévoué à M. Thiers, constata d'un air de triomphe qu'enfin la lettre susdite était venue couper court à la hausse.

Aujourd'hui un ami de M. Thiers et trois de ses coreligionnaires politiques étant élus députés, la rente continue à baisser.

Décidément la rente et M. Thiers sont brouillé à mort.

Cela nous paraîtrait fort gai.... chez une nation voisine et ennemie. Mais chez nous, cela est bien triste !

—Nous lisons dans *Paris-Journal* :

On sait que douze sièges sont encore vacants à l'Assemblée nationale. Celui de M. Ranc fait le treizième, depuis sa condamnation.

Il nous revient, d'après un bruit répandu tantôt au conseil municipal, que le gouvernement songe à convoquer les électeurs pour pourvoir à ces douze vacances le dimanche 16 novembre.

Le décret de convocation devant précéder de vingt jours l'ouverture du scrutin, on voit que son apparition au *Journal officiel* devrait être fort prochaine.

—Le comité d'artillerie vient, paraît il, de recevoir le modèle d'une nouvelle invention qui, si elle réussit, est appelée à faire toute une révolution. Il s'agit d'une machine locomobile remplaçant les attelages des pièces, et organisée de façon à rouler aussi bien en pays de montagne qu'en pays de plaine. Cette machine est revêtue d'un blindage la mettant à l'abri des projectiles ; elle conduirait le caisson, qui serait ainsi supprimé. Il est inutile d'énumérer tous les avantages qui résulteraient d'une telle innovation.

On assure que les premiers essais ont donné des résultats satisfaisants, et qu'on doit les continuer à Tarbes.

Un enlèvement en Russie :

Le tribunal militaire de Moscou aura bientôt à juger un procès des plus curieux. Il s'agit d'un officier qui, se trouvant dans sa propriété du gouvernement de Toula, a enlevé la femme d'un propriétaire du voisinage. Cet enlèvement eut lieu au jour que l'officier était en visite chez son voisin. Le mari, ayant appris le départ du couple, envoya à sa poursuite une troupe de cinquante paysans, qui arrêtèrent le ravisseur à peu de distance de son bien à lui. Or, dans les environs se trouvait un détachement de soldats commandé par l'officier en question, venu dans le gouvernement de Toula afin d'acheter des chevaux pour son régiment. Le nouveau Pâris envoya chercher ses hommes, et bientôt trente cavaliers armés accoururent le délivrer. Une lutte s'ensuivit et l'élément militaire fut vainqueur. L'officier et sa compagne purent se réfugier librement dans la propriété du premier.

Le mari outragé a porté plainte à qui de droit, et le ravisseur aura à répondre de sa conduite devant le tribunal militaire, dont il est justiciable.

—Le préfet du Rhône vient d'ordonner la fermeture d'un second cercle de Lyon, le *Cercle fraternel*, qui, dit le *considérant* de l'arrêté préfectoral, a été transformé en lieu de consommation de boissons et de réunions publiques.

—A son audience de samedi dernier, le tribunal correctionnel de Chambéry a statué sur la plainte en diffamation portée par les administrateurs de la congrégation de Saint-François-de-Sales, contre le gérant du *Patriote savoisien*.

M. Ménard a été condamné par défaut en 500 fr. d'amende, 1,000 fr. de dommages et à l'insertion du jugement dans trois journaux.

A la même audience, ont eu lieu les débats sur l'action en diffamation intentée contre le *Courrier des Alpes*, par les sieurs Bonne et Carron, gérant et propriétaire du *Journal de la Savoie*, *Gazette du Peuple*. Les demandeurs concluaient en 20,000 fr. de dommages ; ils ont été déboutés et condamnés aux dépens.

—La police française vient d'arrêter près de Gex trois individus, réfugiés de la Commune, qui avaient franchi la frontière suisse dans l'espoir de se diriger sur notre ville.

L'un d'eux, le nommé Morel, attaché autrefois à la personne de Delescluze, a été trouvé porteur d'une adresse aux républicains français, leur annonçant que le moment de combattre pour la sainte cause du peuple était venu, et que l'armée ne tirerait pas sur ses frères.

—On croit généralement que les élections pour le remplacement de députés morts ou démissionnaires dans les départements de l'Aube, la Seine-Inférieure, l'Ande et le Finistère, seront fixées au 9 ou au 15 novembre.

M. Chesnelong, appelé à Salzbourg par un télégramme de M. Lucien Brun, a conféré hier avec le comte de Chambord. On assure que les pourparlers n'étaient pas encore hier terminés, et que le résultat n'en sera connu qu'après avoir été communiqué à la réunion des conservateurs qui doit être tenue samedi.

Rome, 15 octobre.

La nouvelle donnée hier par la *Fanfulla*, relative à l'intimation qui aurait été faite aux Jésuites d'évacuer leurs couvents, est prématurée. Aucune décision n'a encore été prise.

Vienne, 15 octobre.

Les pourparlers qui ont lieu à Salzbourg entre le comte de Chambord et les délégués des fractions monarchiques de l'Assemblée, ne sont pas encore terminés. M. Chesnelong n'est arrivé qu'hier à Salzbourg. Il a conféré dans la journée avec le comte de Chambord.

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.

Ordo ab Chao.

DEUS MEUMQUE JUS.

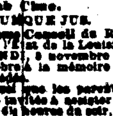

Le Suprême Conseil du Rite A.·. A.·. E.·. pour l'Etat de la Louisiane célébrera, LUNDI, 3 novembre 1873, un service funèbre à la mémoire de tous les FF.·. décédés.

Tous les Maçons, ainsi que les parents et les amis de ces frères, sont invités à assister à la cérémonie qui aura lieu à [illegible] heures du soir, dans le local du [illegible], coin St-Pierre et St-Claude. Par mandement. [illegible] HENRY KELLY, Sécré.

1er nov—2t

Avis Spécial.

☞ Le paquebot régulier LA BELLE, capitaine A. Dugas, reprendra, à partir d'aujourd'hui samedi, 1er novembre, ses deux voyages réguliers par semaine, jusqu'à l'embouchure de la Rivière Rouge. Jours de départ de la Nouvelle-Orléans tous les samedis et mercredis à 5 P. M.

AVIS.—Le Bureau du Receveur du NEW ORLEANS NATIONAL BANKING ASSOCIATION a été transféré de l'ancienne bâtisse de la Banque au No 3 [illegible] de la rue Carondelet, au premier. JOHN COCKREM, Receveur. Nlle-Orléans, 31 octobre 1873.

Décédée hier matin, à [illegible] heures, à l'âge de [illegible] ans, ROSALIE FRYER, native de la Nouvelle-Orléans, fille de S. A. Fryer et de [illegible] Poirot. Les amis de la famille Fryer, [illegible] et A. Wallace, sont respectueusement priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à deux heures de l'après-midi. Le convoi partira de chez sa mère, encoignure des rues [illegible] et Dauphine.

Décédé hier matin, à [illegible] heures et demie, à l'âge de vingt jours, DENIS, fils de Gabriel Fernandez et d'Adelaïde Lanaux. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu ce matin, à neuf heures précises. Le convoi partira de la résidence de ses parents, rue Bourgogne, No [illegible], entre Dumaine et St. Philippe.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle de la Nlle-Orléans.—Décédé le 31 octobre 1873, le sociétaire PAULIN COURTADE, âgé de [illegible] ans, natif de Puydarieux, canton de Trie, Hautes-Pyrénées (France). Le corps est exposé rue Villeré No. [illegible], entre Commune et Gasquet. Ses amis et connaissances, ainsi que les sociétaires, sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu aujourd'hui 1er novembre, à 3 heures de l'après-midi.

De la part de son épouse [illegible] Dominique Courtade. AMÉDÉE PARIS, Pour M. Barbour, Secrétaire.

ENTREPOT DE TAPIS.

No. 17 de la rue de Chartres.
A. BROUSSEAU, Importateur;
Offre, en Gros et en Détail,

TAPIS—[illegible] pièces, anglais et américains, TOILES CIRÉES, [illegible] de tables et émaillées.—NATTES—[illegible] rouleaux, Nattes blanches, à carreaux et fantaisie. STORES, Corniches, couvertures de tables et de pianos. RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham, BROCATELLES, COTELINES, [illegible] CRIN, guimpe, peluche, &c., &c.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE TOILES CIRÉES.

ELKIN & CO.,

168.........RUE DU CANAL..........168

REÇOIVENT, en ce moment, de nouveaux genres de—
TAPIS anglais, Veloure et Bruxelles ;
TAPIS trois plis et Ingrain ;
TOILES Cirées de toutes largeurs ;
STORES, Corniches, &c., qu'ils offrent
Aux prix de New York.

18 sept—2mPP

MEUBLES FINS ET ORDINAIRES.

P. MALLARD,

53 et 55......Rue Royale......53 et 55

VIENT d'ajouter à son stock un bel assortiment de meubles ordinaires et, vu le mauvais état actuel des affaires, vendra tous ces articles à des prix d'un bon marché sans précédent.

Ainsi, on peut acheter, en ce moment, chez lui : Un ameublement de salon, 10 pièces, depuis $[illegible]. Un ameublement de salle à manger, depuis $[illegible]. Un ameublement de chambre à coucher, depuis $175.

Le tout de fabrication supérieure et matériaux de première qualité.

N. B.—Travaux extérieurs exécutés dans le plus bref délai et à des prix raisonnables. [illegible]

Société des Frères Amis de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle—Les parents et amis des Frères décédés et le public en général sont respectueusement invités à la cérémonie funèbre qui aura lieu le jour de la TOUSSAINT, à 7 heures P. M., à la salle de la Société, rue Saint Jean-Baptiste, entre St. Antoine et Dauphine. Une quête sera faite au profit de l'Eglise de l'abbé Moriss.

LOUIS H. MATHIEU, Secrétaire.
N. O. le 1er novembre 1873 1er nov

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.—Le Conseil d'Administration informe les sociétaires que la quête qui se fait annuellement aux tombeaux de la Société, au profit des orphelins du Troisième District, aura lieu comme d'habitude le 1er Novembre.

Par ordre du Président. Le secrétaire, A. BARBIER.
31 oct—2t

Salle de l'Association de Bienfaisance des Nlle Lusitanos.—NOTICE SPÉCIALE—Les officiers et les membres de la dite Association sont, par le présent, notifiés de s'assembler à leur salle, le SAMEDI, 1er Novembre, à trois heures P. M., à l'effet de rendre leur visite annuelle à leur TOMBE.

Par ordre du Président
S. B. PELAYO, Secrétaire.
3 oct—2t

Asile de la Louisiane pour le bénéfice des Orphelins Indigents—Une quête aura lieu le jour de la Toussaint, au profit de cette institution. Des tables seront placées aux entrées principales du cimetière de la rue Bienville et des deux cimetières. Les [illegible] charitables [illegible] n'oublieront pas nos orphelins.

CECILE ROUDANEZ, Présidente.
31 oct—2t

SOCIEDAD UNION ESPAÑOLA

—DE—

BENEFICENCIA MUTUA.

Los miembros que componen esta Sociedad se reunirán en el local "Logia Perseverancia", esquina Dumaine y San Claude, el SABADO, 1º de noviembre, (dia de Todos los Santos) à las 2 [illegible] de la tarde, para asistir à la conmemoracion de [illegible] socios difuntos, segun lo dispuesto en la Asamblea General, celebrada el dia 12 del corriente. Se hará una colecta en beneficio de los huerfanos del 2 Distrito.

Se recomienda la mayor puntualidad.
Por orden del presidente. V. Planell'as.
30 oct—2t JOSÉ MUÑIZ, secretario.

Bass & Co's Ale.

20 Barils de Ale de Bass & Co., pour barre, au débarquement et à vendre par les agents des MM Bass & Co.

J. B. SOLARI & Fils.

LAIT CONDENSÉ SUISSE.

[illegible] caisses de 4 doux. Lait Condensé Suisse.

GELATINE DE COX.

[illegible] dous. paquets de 1 oz Gélatine de Cox.

CHAMPAGNE ROEDRER, FROMAGE ROQUEFORT.

100 caisses Champagne, Louis Roederer.
[illegible] paniers do Krug & Co.
[illegible] do do Veuve Goulet.
2 caisses Fromage Roquefort.
200 donz. pots d'une livre Confiture d'Ecosse.
175 do jarres d'une livre Jelée do.
[illegible] Biscuits Reading, de Huntley & Palmer, qualités assorties.
25 caisses Sauce Worcester de Lea & Perrins.
25 do Macaroni et Vermicelli d'Italie.
100 quarts et demi caisses de Caviar, Sardines, Bœuf salé, Anchois aux épices, Harengs et saumon fumé, Maqueraux, Stockfish, Morue sans arêtes. En débarquement et à vendre par
J. B. SOLARI & FILS.
1er nov—2t 45 rue Royale.

Avis.

MR. ADOLPHE UNNA s'est retiré, aujourd'hui, de la maison JACOB GUGENHEIM & Co., au No. 37 de la rue Bienville. Les autres associés continueront le même genre d'affaires, au même local et sous la même raison.

JOS. GERNSBACHER,
JAC. GUGENHEIM,
ADOLPHE UNNA.
Nlle-Orléans, 1er novembre 1873. 1ernov—6t

On Demande

UNE JEUNE FEMME française respectable pour servir une Dame et avoir soin d'un enfant de deux ans et demi. Il faut qu'elle parle l'anglais et sache coiffer. S'adresser à la maison cottage de l'angle des rues Prytania et Jackson.

1er nov—2t

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—NOVEMBRE 1873.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat :

A	
Anglade Jn Bte	Laithacar Pierre
Adam Jn Bte	Luquet (les frères)
Antony B	Largney François
B	Lacoste Anna
Brun Marcelin	M
Bernard (Mme) née Gedart	Meigné Dominique
Bernabet, Mme Vve	Malhe Stc (le docteur)
Martin	Malhan François
Sieurs Pierre Antoine	Maréchal Xavier
C	Molle Blanche (Mlle)
Cortadé Jean	Matter Jean
Creda Jn	N
D	Navarre B
Dujardin (la famille)	O
Dupouilly Isidore	Offray Pierre
Dangla	P
F	Prévost Jn M'e Mélanie
Fabre Elisabeth (Mme)	R
Fabre Antoine	Ribert Marie et Charles
G	Ramonhau (les enfants)
Gulihas Dominique	S
Gastine (Mme) Vve Cé. Justin Sompay	Sibadey (Mme) née Hosqué
Guerre Jean dit Alexandre	Seguy Louis
H	Sorbet Jn Marie
Hubert François	Savatje Jn Bte Joaquin
J	T
Jean (Mme) née Ditmar	Texier Albert
K	V
Kennedy Duncan	Vallon Jules
L	W
Lafougère Dominique	Wetzel Jean

La Chancellerie du Consulat de France, rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 1er nov

Partie de Billard.

LES amateurs de jeu de billard sont invités à assister à une partie de 1000 points, qui sera jouée, le SAMEDI, 1er novembre, à sept heures du soir, par MM. Frank Maggioli et Arthur Conte, au café situé à l'angle des rues Bourbon et Conti.

31 oct—2t

☞ AVIS.—Les passagers pour MANDEVILLE, LEWISBURG et MADISONVILLE, sont, par le présent, notifiés que les EXCURSIONS DU DIMANCHE, sur le bateau à vapeur CREOLE, ont été discontinuées.

O. M. SOBIA, Agent,
31 oct—2t 15 et 28, rue Union.

Souliers ! Souliers !

DERNIER ARRIVAGE.

1,767 DOUZAINES DE SOULIERS en tous genres et devant être vendus pour le compte de commerçants du Nord.

Profitez de l'occasion !

Allez au MAGASIN BLEU,
31 oct—2t Coin Orléans et Claiborne.

ON DEMANDE

Que chaque ménagère du Sud fasse l'essai de la POUDRE LEVAIN RAMBOW de C. E. Collins, garantie la plus pure et la plus forte qui soit jamais été [illegible]. [illegible] votre grocer le PAREIL [illegible] vous n'en voudrez pas d'autre. [illegible]

NOUVEAUTÉS NOUVELLES [illegible]

T. MOREAU,

Coin Royale et Toulouse,

Vient de recevoir un assortiment sérieux de

MARCHANDISES D'HIVER,

—comprenant les articles suivants :—

Gants :

GANTS de PEAU — GANTS de CASTOR — GANTS de LAINE — GANTS de DRAP — pour hommes, pour dames, filettes et enfants.

Lainages :

MANTEAUX pour enfants ; CHALES pour dames ; NUBIAS, CAPELINES, ECHARPES, FICHUS, CRAVATES, SORTIES DE THEATRE, GUÊTRES, BAS et CHAUSSONS laine pour enfants.

Parfumeries fines :

EAUX de COLOGNE, EAUX de TOILETTE, EAU de PARIS, SAVONS, HUILES, POUDRES, POMMADES, EXTRAITS, ROUGES, et BLANCS de THEATRE, &c., &c., &c.

Articles d'hommes :

CHEMISES, FAUX COLS, CHAUSSETTES, CALEÇONS, GILETS de PEAU, CRAVATES, MOUCHOIRS, FOULARDS, MANCHETTES, PARAPLUIES, CANNES, &c., &c.

Articles pour dames :

PEIGNES—CHIGNONS tortille, haute nouveauté ; PEIGNES D'ECAILLE, BIJOUTERIE, EN-TOUT-CAS élégants, BAS FRANÇAIS, JARRETIÈRES, MERCERIES de toutes sortes, RUBANS, VELOURS, FRANGES, GALONS, PASSEMENTERIES, CORSETS, BOUTONS, CEINTURES, LAINES, &c., &c.

CHEVEUX DANGUY, de toutes longueurs et de toutes nuances.—L'attention des Coiffeurs est spécialement appelée sur cet assortiment de cheveux.—Reçu également les FOURNITURES pour COIFFEURS.

EN DEBALLAGE !!

JOUETS D'ENFANTS, VÉLOCIPÈDES ET VOITURES.
PORCELAINES ET CRISTAUX.
ARTICLES DE FANTAISIE.

PRIX DE CRISE,

CHECKS certifiés pris au PAIR.
[illegible] oct—[illegible] PP

HÉBERT & Cie,

[illegible] Rue de Chartres coin Bienville,

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

RÉDUCTION de 25 pour cent sur les prix des LIVRES CLASSIQUES ET RELIGIEUX ; Une forte remise sera faite aux acheteurs à la douzaine.

Collection complète d'Ouvrages pour la jeunesse tels que :

LA BIBLIOTHÈQUE ROSE (illustrée avec soin et maroquin, &c.) ;

LA BIBLIOTHÈQUE DES MERVEILLES (la science mise à la portée de tout le monde).

La collection complète des Ouvrages publiés par la maison MAME & FILS, de Tours—comprenant plus de 1200 volumes pour la jeunesse.

PLUMES, PORTE-PLUMES, PAPIERS ÉCOLIERS, ARDOISES, CRAYONS, &c., &c.

Assortiment complet de Romans des meilleurs auteurs français.

Collection de l'Encyclopédie Roret.

ARTS ET MÉTIERS.

Reçu par la barque "Prince Napoléon", [illegible] rouleaux de PAPIERS PEINTS.

Aussi, par le steamer "Liberty", de Baltimore [illegible] rouleaux PAPIERS PEINTS américains, des meilleures fabriques,—le tout pour être vendu à des prix très réduits.

—Agence des journaux suivants :—

Le COURRIER DES ETATS-UNIS, New-York. le MESSAGER FRANCO-AMÉRICAIN, New York, l'ILLUSTRATION, le MONDE ILLUSTRÉ, le MONITEUR DE LA MODE, la MODE ILLUSTRÉE, et de tous les Journaux Français de Sciences, Modes, Littérature, &c., de Paris.

—Grand assortiment de—

REGISTRES, PAPIERS A LETTRES ET D'ARTICLES POUR BUREAUX.

STATIONERY.

Maison de commission à Paris, 18, rue Monthyon, sous la direction de M. E. HEBERT.

HÉBERT & CIE,
[illegible], rue de Chartres, coin Bienville.
[illegible] oct—[illegible]

B. SEMBRE,

COIN St-LOUIS ET ROYALE.

[illegible]

GRAND DÉBALLAGE DE

MARCHANDISES D'HIVER.

Chemises [illegible] pour Enfants.
Manteaux [illegible] pour Enfants.
[illegible] de laine pour Enfants.
Gants de drap, Gants de peau.

MERCERIE.

Franges, Guipures, Velours ;
Boutons de toutes sortes ;
Bijouterie Jais, Ceintures cuir.

CORSETS FRANÇAIS.

Brosserie, Parfumerie ;
Cols et Manchons Fourrure ;
[illegible]
Etc., Etc., Etc.

ARTICLES POUR HOMMES :

Chemises françaises blanches et de couleur ;
Gilets de peau ;
Cols, Chaussettes, Mouchoirs ;
Cannes, Parapluies.

SPLENDIDE STOCK DE CRAVATTES.

Jouets, Poupées, Voitures d'Enfants.

ATTENTION !

COURONNES POUR LA TOUSSAINT.

Prix exceptionnellement modérés.

NOTA.—Réparation d'ombrelles et de parapluies. 3 sept—2lo—mar jeu dim

Whisky et Vins.

LE soussigné, étant l'agent d'une des plus importantes distilleries de l'Ouest, offre aux grocers du Whisky, du Brandy et du Gin au prix de QUATRE-VINGT-CINQ sous le galon, ainsi que le Panissière fine à 40 SOUS.

Il serait difficile de trouver, dans toute la ville, la même marchandise au même prix. C'est en vue de la crise monétaire actuelle que le soussigné fait un sacrifice [illegible] sur le whisky, sur le Gin et sur le Brandy A UNE PIASTRE LE GALON.—Rue de [illegible], entre Chartres et Levée.

[illegible] PIERRE MARSEILLE.

Huile ! Huile !

EN débarquement de la barque DOMENICO [illegible], [illegible] Huile d'Olive, grande et demi-bouteilles, de Pessel Fils.

A vendre par AMÉDÉE COUTURIE,
[illegible] No 23, rue Vieille-Levée.

Changement de Local.

C. CAVAROC & Fils ont transféré leurs bureaux et leur magasin du No 5 Exchange Place au No 26, rue Decatur (Vieille-Levée), entre les rues Douane et Bienville. [illegible]

SOUSCRIVEZ

—AU—

Directory de la Nouvelle-Orléans,

DE

SOARDS,

POUR 1874,

ET PUBLIEZ-Y VOS ANNONCES.

[illegible] GUIDE DES RUES

d'après les relevés officiels, ainsi que tous les changements. On y trouvera les rues de traverse et le numéro de chaque encoignure — ce qui en fait un excellent ouvrage de référence valant à lui seul le prix du Directory.

Cette publication sera PRÊTE ET LIVRÉE VERS LE 1er JANVIER 1874.

ON LA GARANTIT COMPLÈTE ET EXACTE.

Étant un citoyen de la Nlle-Orléans (ce que n'est plus l'ancien éditeur, Edwards, qui demeure à Chicago), mes intérêts sont les mêmes et je ne négligerai rien pour satisfaire les négociants. Je sollicite les souscriptions et les annonces. Les [illegible] promptement et avec [illegible]. L. SOARDS, Editeur.

Gardez votre argent jusqu'au 20 octobre,

D[illegible] MALAN de la rue du Canal [illegible] d'Automne [illegible] [illegible] Piastre [illegible]

Transféré au 131 de la rue Canal.

E. LEVY & Co,

PROPRIÉTAIRES

—DU—

GRAND DOLLAR STORE

DU SUD,

FONDÉ EN 1868.

Désirent mettre sous les yeux du public la liste suivante qui renferme une partie des articles achetés pour la saison prochaine et dont le prix, pour chacun d'eux, sans exception, est de

UN DOLLAR SEULEMENT :

Tabourets pour les pieds, en tapis de Bruxelles et de velours, Politiques en rotin et en osier, Tapis en toile cirée 4 sur 5. Un magnifique assortiment de soie ruchée et de tous autres genres, pour dames.

Articles de Ménage

POUR UN DOLLAR.

Services à thé et à café, Grandes boîtes à épices, contenant des casiers pour six différentes épices, Boîtes à couteaux et à fourchettes, [illegible], Plumeaux, Grandes boîtes-étagères [illegible].

Belles broderies françaises.

10 yardes pour $1, 5, 4, 4 1/2, 3 et 1 yarde, de meilleure qualité, pour

UN DOLLAR.

Mouchoirs brodés, très beaux, avec des initiales brodées, 2 pour $1. Même mouchoirs, pour messieurs, au même prix.

UNE MACHINE A COUDRE DE FAMILLE, COMPLÈTE, POUR UN DOLLAR.

Très beaux Oiseaux du Sud, empaillés, placés sous un globe de verre, pour $1.
[illegible]
[illegible] vases, soit américains, soit français, $1.
Un magnifique assortiment de tableaux, peints à l'huile, tous sujets choisis, pour $1 chaque.

Fleurs françaises et Rubans pour Ceintures.

UN DOLLAR.

Jolis Rubans pour chapeaux, 5, 4, 3 et 2 yardes pour $1.

[illegible] en toile, toutes couleurs et toutes grandeurs, unis et avec dessins en couleurs.

UN DOLLAR PIÈCE.

Serviettes en toile ; 4, 4, 3, 2, pour un dollar meilleures que les anciennes.
Nappes en toile, grandeur extra, $1.

NOUVEAU DÉPARTEMENT-ARGENTERIE

Plus d'articles pour un dollar que jamais auparavant. Cuillères de table et de poche, Articles en bois sculpté, Linge de corps pour dames et pour messieurs, Chapeaux garnis, Fourrures, Coffrets, Bijouterie, Jouets, articles en Cuir, Paletots, Porcelaine de Chine, Verrerie de Bohème, Bijouterie jais et caoutchouc, Couteaux, [illegible].

VOILA LES ARTICLES

que nous avons ajoutés, CETTE SAISON, à l'immense liste de ceux que nous avions l'habitude d'importer ; ils sont entièrement nouveaux et ils paraîtront pour la première fois cette saison, dans notre

GRAND MAGASIN A UN DOLLAR.

Nous avons, en outre, notre stock habituel qui comprend

250,000 Articles Nouveaux.

A UN DOLLAR CHAQUE.

Articles de Fantaisie.

Boîtes à ouvrage garnies, porte-monnaie, écritoires, nécessaires, jeux de domino, jeux d'échecs, jeux de trictrac, tout à fait complets ; albums en maroquin et en cuir de Russie, pour 15 et 50 portraits, à bordures dorées ; boîtes pour touristes, instruments de mathématiques, livres de poche, articles en nacre, porte-monnaie en cuir de Russie, sacs de voyage, brosses à cheveux, peignes en ivoire et [illegible], manches en buffle, peignes et démêloirs, miroirs de main, boîtes à poudre de riz, stéréoscopes, avec une demi-douzaine de vues, jeux pour dames et pour messieurs, complètement garnies ; ombrelles.

Fourrures ! Fourrures !

Pour dames, pour demoiselles et pour enfants, de $1 à $10, fourrures en zibeline, manchons et capes, $1, valant $10 dans tous les Etats-Unis.

Chapeaux de velours, élégamment garnis, pour dames, pour demoiselles et pour enfants, $1. Chapeaux de feutre brodés et tapissés, pour dames ; robes de nuit, camisoles, robes de chambre ; une demi-douzaine de pairs de bas pour dames.

Très jolis devants de chemises, blancs, $1 ; chemises en soie, fourrures garnies et toutes nuances, $1 ; tous genres de [illegible] ; demi douzaine de mouchoirs en toile de fil, $1 ; une chemise et un caleçon, en bon état, $1 ; cannes et parapluies pour tous les goûts, $1 chaque.

Livres ! Livres !

Avec élégantes reliures et dorés sur tranches, des auteurs les plus distingués ; poésies, histoires, publications, hommes de science, etc.

Verrerie de Bohème et Porcelaine de Chine.

Toilettes, trois pièces, $1 ; services à liqueur, complètement montés, plateau et six verres, $1 ; vases de cheminée, richement décorés en or, à $1 chaque ; à la paire, selon la grandeur ; cruches en porcelaine, décorés en or, coupes, beaucoup de plateaux, avec devises, pour présents, vases en porcelaine et statuettes parisiennes, pour $1.

Peintures à l'Huile.

JOLIS TABLEAUX, avec cadres en noyer doré, à $1.

Anneaux de serviettes en argent solide, Couteaux à fruits, en argent solide, avec plaque-noyer [illegible], $1 ; [illegible] en argent plaqué, $1.

Coutellerie Anglaise, Supérieure

Une douzaine de Couteaux et de Fourchettes, $1 ; demi-douzaine Couteaux pour dessert, à manche d'ivoire, $1 ; quatre Couteaux pour table, $1 ; Service à découper, manche en ivoire sculpté, $1 ; trois paires de jolis ciseaux, de différentes grandeurs, dans un étui en maroquin, $1 ; quatre jolis couteaux de poche fantaisie, $1 ; dito, avec ciseaux et tire-bouchons, $1 ; deux bons rasoirs, dans une boîte, $1.

Articles de Ménage.

Demi-douzaine Essuie-mains en toile, $1 ; Nappes en toile, etc. $1 ; une douzaine de Serviettes en toile, $1 ; Rideaux en dentelle, Seaux, Paniers et Paniers en bois sculpté ; (depuis 17 sur 30, Cadres en noyer ; Lampes de tous genres, complètes.

Jouets Mécaniques et à Vapeur.

Et un grand assortiment, très varié, de Jouets de tout genre, seront exposés à partir de lundi [illegible] jusqu'après les fêtes de Noël et du jour de l'An.

Nous faisons de larges concessions aux clubs et aux marchands. Le public peut être certain que toutes nos marchandises sont de notre meilleure qualité et qu'elles ont été soigneusement choisies pour [illegible]. Tous ordres envoyés par la malle ou autrement auront l'objet de toute notre attention.

Marchandises expédiées dans toutes les parties des Etats-Unis, sur réception de mandats de poste, ou bien payables au moment de la livraison.

Adressez-vous à

E. LEVY & CO.,

P. O. Box 946, New Orleans.

Souvenez-vous de demander notre établissement au No 131 de la rue du Canal, Bâtisse Touro, [illegible] [illegible] véritable Dollar Store." [illegible]

MADAME GROUX,

LA célèbre couturière, annonce aux dames qu'elle tient son magasin au No. 25 de la rue Canal, au No. [illegible], rue Bourbon, entre les rues Canal et Bienville, [illegible] plus avantageusement situé, plus beau et plus agréable. Elle sera heureuse d'y recevoir à son nouveau local ses amis et clients des anciennes demeures de Madame [illegible], et une variété de tous ce qu'il y a de plus [illegible] dans ce genre. N'oubliez pas le No [illegible] de la rue Bourbon. [illegible]

CAFÉ DE LA ROTONDE

DE

L'HOTEL ST-LOUIS.

CONSOMMATIONS à [illegible]

J. A. D'HÉMÉCOURT.

CONFISERIE

Avec une Usine à vapeur.

J. A. D'HÉMÉCOURT,

SUCCESSEUR DE E. TURPIN,

98 . . . Rue Vieille-Levée . . . 98

GRANDE

Fabrique de Candi.

CANDIS EN BATONS (Médailles avec Premiums au Louisiana State Fair).

GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, &c.

CHOCOLATS.

Superintendance directe d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX.

Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" de citoyen E. F. [illegible]. TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

[illegible]

PAPIERS PEINTS.

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX.

Mme Vve H. HABERT,

200......RUE DE CHARTRES......200

ANNONCE respectueusement à sa clientèle de la ville et de la campagne qu'elle a reçu d'Europe et du Nord, UN ASSORTIMENT COMPLET DE PAPIERS PEINTS de toutes sortes, Choix de la Devants de cheminée, Bannes, Stores, Bordures, Décors de tous genres, et qu'à partir de LUNDI COURANT, et en raison des circonstances, elle vendra tous ces papiers à une réduction de prix extraordinaire qui défie toute concurrence.

Les propriétaires sont invités tout spécialement à venir visiter ce bel assortiment, ils pourront se convaincre aisément du beau choix de ces papiers et DE LA MODICITÉ DES PRIX.

Tout travail, tout ouvrage entrepris par la maison H. HABERT sera garanti donner toute satisfaction, le collage des papiers sera fait à raison de 20 sous le rouleau. 5 oct—1m vdm

181 RUE ROYALE, près TOULOUSE 181.

Prêt sur gages.

A vendre à bas prix une quantité d'objets laissés pour compte, tels que montres, chaînes, diamants et bijouterie assortie, et objets divers.

[illegible] CHAS. TESTART

L'HIVER S'APPROCHE !

Voilà l'hiver, et chacun a besoin de renouveler sa garde-robe. L'un a besoin d'un paletot, qui d'un gilet, celui-ci d'un habillement complet, celui-là d'autre chose, et tous veulent avoir du bon et à bon marché. Dans ce cas, allez chez

C. LAZARD & Cie,

LES FAMEUX

Fabricants d'Habillements.

Ils ont en magasin un immense assortiment, le plus grand qu'on ait jamais vu dans le Sud, et consistant en

HABILLEMENTS de toutes qualités et de tous genres.
CHAPEAUX de toutes sortes.
CHEMISES blanches et de couleur,
—ET—
HABILLEMENTS POUR ENFANTS,
Depuis l'âge de deux ans et demi.
Ainsi que des Malles, Valises, &c.
Venez tous et jugez par vous-mêmes, chez

C. Lazard & Cie,

Au coin des rues Ste-Anne et Vieille-Levée.
Vous n'y trouverez que des employés polis et attentifs. 12 oct—1m

DRAPEAU ROUGE,

Encoignure des rues Royale et Ste-Anne.

Première Maison du Sud.

Agence de New-York, Boston et Philadelphie.

Chaussures ! Chaussures ! Chaussures ! de tous genres.

Bottes et Souliers vissés, patente nouvelle de E. C. Bockley.

Bottes Viennoises et Berlines.

La quantité de marchandises qui nous sont consignées toutes les semaines, jointe aux demandes réitérées d'argent, nous permet de faire des concessions extraordinairement favorables aux acheteurs qui, dans notre maison, trouveront le stock le plus grand et le plus varié de la ville. Nos marchandises étant toutes sur consignation, la liberté d'action qui nous est concédée fait que nous défions toute concurrence ;

NOUS N'AURONS PAS DE LIMITES.
[illegible] oct—[illegible] 1 nov. PP

JOHN G. WAGNER,

A L'ENSEIGNE DE LA "BOTTE ROUGE"

Angle des rues Ursulines et Dauphine.

BOTTES, SOULIERS ET BOTTINES

[illegible] oct—1m A bon marché !

L'INCENDIE DE LA RUE DU CANAL.

Réglement avec la Compagnie d'Assurance ; Stock DE LINGE FIN Et de CHAPEAUX de dernière genres, Légèrement avariés par l'eau. Au-dessous de la moitié du prix coûtant, —Au magasin de— H. COGAN, Aux Nos 19 et 29 de la rue du Canal, A côté du magasin de chaussures du Hanson. 1er oct—1m

Incendie ! Incendie ! Incendie !

NEW CHEAP JOHN,

Encoignure des rues Canal et Pecans,

OFFRE un vaste stock de BOTTES et de SOULIERS, pour dames, messieurs et enfants, à cinquante pour cent moins que les prix ordinaires. Ces chaussures ont été sauvées du dernier incendie, et doivent être vendues avant la fin du mois. 15oct—1m

Maux d'yeux et Maux d'oreilles.

LE Dr. C. BEARD,

OCULISTE,

INFIRMERIE D'ORLÉANS,

Au No 142 de la rue du Canal.

Consultations : de 9 à 2 heures.

14 oct—1m.PP.

DENTISTES.

Avis de Dentiste.

Le Dr. A. F. McLAIN annonce à ses clients et aux personnes qui ont besoin de ses services, qu'il est revenu du Nord et qu'on le trouvera au No. 14 de la rue Baronne, au premier. [illegible]

Le Dr. Charles E. Kells,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 22, rue Dauphine, deuxième maison au dessus de la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxyde d'azote.

[illegible] PPMa.J.R.

Grande amélioration du ressort de Dentier. Un ratelier de DENTS (à la mâchoire supérieure ou inférieure dur une nouvelle base peut [illegible]

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE,

No. 1, rue Rampart, Encoignure Canal.

Pose des DENTS artificielles sur une nouvelle base qui ressemble plus aux gencives, est plus saine, et meilleure que la base volcanite, et n'occasionne pas les sensations désagréables. Il exécute tous les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et des conditions les plus libérales.

Extraction de dents avec le chloroforme.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Venez voir la nouvelle base. [illegible]

66 - - Rue Bienville - - 66

Encoignure Royale.

Le Dr. L. DUPERIER [illegible], Dentiste, tient son Cabinet au coin de [illegible] de [illegible] heures du matin [illegible] heures du soir. Il donne aux [illegible] fait toutes sortes d'opérations dentaires, et complètes des dents [illegible]. Prix modérés et travail consciencieux.

Révolution ! Révolution !

LES DENTS !

[illegible]

[illegible] DR. GEO. F. MALONE, [illegible] rue du Camp [illegible]

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 31 OCT.—CLASSE No 263.

8	16	6	24	21	29	60	13	3	50	30	—	—

Les tirages ci-dessus, tels que dans tous les cas donnés ci-dessous, [illegible] et publics, et à l'anneaux de l'Etat de Louisiane.

[illegible] 31 oct. 1873.

[illegible] Commissaires.

[illegible] Loquet. [illegible]

Bureau de la Compagnie Crescent City [illegible] [illegible] Nouvelle-Orléans, 31 octobre 1873.—La [illegible] de cette Compagnie ayant été proposée, dans le but de réduire son capital de un million à [illegible] cents [illegible] dollars, les actionnaires sont requis [illegible] [illegible] au bureau, No. 18 rue Royale, pour échanger leurs certificats d'actions [illegible] de la nouvelle émission.

Par ordre du président.

31 oct—3t J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.

Bureau du New Orleans Mutual & Insurance Association.—31 octobre 1873.—Une assemblée générale des Actionnaires du "New Orleans Mutual & Insurance Association" sera tenue à son bureau, No 88 rue du Canal le JEUDI, sixième jour du mois de novembre prochain (1873) à dix heures du matin, à l'effet de prendre en considération les affaires de ladite Association, et d'adopter telles mesures qui leur paraîtront convenables en l'état des choses.

G. LANAUX, Secrétaire. C. CAVAROC, Président. [illegible]

Bureau du Louisiana [illegible] Company.—Conformément aux articles douze et treize de la charte de cette compagnie, les actionnaires sont priés de s'assembler, aux bureaux, No 37 de la rue de l'Union, le LUNDI, 3 novembre 1873, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, à l'effet de voter pour sept directeurs, pour l'année. L'état de situation des affaires de la compagnie sera, à ce moment, soumis.

[illegible] J. H. DUGGAN, secrétaire.

Bureau du New Orleans Mutual Insurance Association.—Nouvelle-Orléans, 11 octobre 1873.—Une assemblée générale des actionnaires du New Orleans Mutual Insurance Association sera tenue à son bureau, No 102 rue du Canal, le LUNDI 3ème jour de novembre prochain, à l'effet de voter pour huit directeurs pour l'année prochaine.

11oct—1m G. LANAUX, secrétaire.

Compagnie d'Assurance

TEUTONIA,

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Bureaux, No. 113 de la rue Gravier.

Assure, aux taux les plus bas, contre les risques d'incendie, de mer et de rivières.

Actif..............................$[illegible],454 61

A. KIMER BADER, Président.
CH. ENGSTFELD, Vice-Président.
GEORGE STROMEYER, Secrétaire.

DIRECTEURS :

Henry Abraham.	A. Eimer Bader.
E. A. Baumgarden.	F. W. De Bemde.
[illegible]	[illegible]
E. E. Gogrove.	Ed. Miller.
Sigmund Katz.	F. M. Ziegler.
Louis Leonhard.	Theo. Bildersheel.
C. H. Miller.	F. Richert.
Fred. Bader.	Louis Schneider.
W. H. Schmidt.	F. Sella.
Ernst Scherck.	Louis Schwartz.
J. M. Schwartz.	J. B. Wilkinson.
E. Weisenbach.	J. Keller.

5 oct—1m

LOUISIANA EQUITABLE.

LIFE INSURANCE COMPANY.

Au Coin des rues Carondelet et Gravier

Nouvelle-Orléans.

SAM'L MANNING TODD, Président
W. B. SCHMIDT, Vice-Président.
WM. HENDERSON, Secrétaire.
WM. C. ROBINS, Directeur des Agences.
TURNER DUPRE, Agent général pour la ville

DIRECTEURS :

John I. Adams.	W. B. Schmidt.
E. J. Hart.	Alexander Marks.
David Wallace.	E. A. Tyler.
George A. Fosdick	J. B. Camors.
Edward Bigney.	Jos. Elliott.
John Henderson.	E. E. Fairchild.
Charles Cavaroc.	Jos. W. Stone.
A. Thompson.	S. Gumbel.
Sam'l M. Todd.	S. H. Gilmore.
E. E. Briggs.	Wm. Henderson.
E. B. Walshe.	Wm. P. Harper.
James I. Day.	Wm. Creevy.

Propriétés à vendre et à louer.

A Louer.

UN APPARTEMENT, meublé, No 117 rue Ste Anne, entre Dauphine et Bourgogne. L'appartement se compose d'un salon, d'une chambre à coucher et d'un cabinet avec galerie. Le locataire aura l'usage de la cour et de la cuisine. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 31 oct

A Vendre,

A des Conditions Avantageuses,

LA GRANDE PENSION FRANÇAISE ET CAFÉ située au Marché aux Poissons, à Galveston (Texas). Pour les conditions, s'adresser par lettre, à M. PHILIBERT, au coin des rues Strand et Vingtième, Galveston (Texas).

22 oct—1m

A LOUER,

A bas prix, à un bon locataire, La belle résidence en briques et à trois étages, No 228 de la rue Royale, entre les rues St-Philippe et Dumaine. Elle vient d'être réparée et a tous les agréments modernes. Possession immédiate. S'adresser à T. DANZIGER & SONS, N° 298 de la rue du Canal, entre Bourgogne et Rampart. [illegible]

A Louer,

LA MAISON située rue du Quartier No. 98, entre Bourbon et Dauphine. Prix, $30 par mois.

S'adresser rue de l'Esplanade, No. 94, ou au bureau de l'ABEILLE. 28 oct

A LOUER,

La MAISON NEUVE, face à la Place Washington, No 49 rue des Français, de 9 pièces, avec galerie, corridors, gaz, waterwork, citerne etc.—Bas.

La maison à verandah No 225 rue Royale de 15 pièces, avec gaz, waterwork, citerne, etc. S'adresser 146 rue Royale. 24 oct—1m

A Louer,

Une MAISON DOUBLE, rue Villeré, Nos 274 et 276, entre le Chemin du Bayou et Esplanade, pouvant servir pour deux familles ; le No. 274 ayant trois chambres, cabinet, galerie sur le derrière, cuisine haute, cave et waterworks ; le No. 276, ayant cinq chambres, cabinet, galerie sur le derrière, cuisine haute, cave et waterworks, etc. etc.

S'adresser à J. M. SOUBIRAA,
21 oct— No. 20 rue des Ursulines.

A Louer,

A DES CONDITIONS très avantageuses, à de bons locataires, la demi-maison N° 294, rue Bayou, près Villeré ; le cottage No 284, rue Esplanade, près Dorgenois ; la maison Nos 118 et 120, rue Bellechasse, près Bayou, la maison coin Urquhart et Prieur ; les magasins Nos 57 et 59, rue Frank, près Poydras. Le tout en bon état—avec gaz, hydrants, caves, &c. S'adresser à MANUEL ELLIOT, rue Toulouse, No 74, près Royale

A Vendre,

A DES CONDITIONS TRÈS LIBÉRALES—UN "RESTAURANT ET CAFÉ" situé rue d'Orléans, Nos. 279 et 281, en face du Marché Tremé.

Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

A Louer.

Le magasin avec logement situé au coin des rues Chartres et Conti. Le dit magasin a été loué pour une grosserie pendant les douze dernières années.

S'adresser au No 21 rue des Remparts, de 7 à 9 heures du matin et de 5 à 6 heures P. M.

A Louer,

POUR LE 1er OCTOBRE—Une grande MAISON basse, avec gaz, cave et waterworks, située rue des Ursulines, entre Rampart et St. Claude, No. 165. S'adresser rue Bourgogne No 219, entre les rues St-Philippe et Dumaine.

A Vendre,

POUR CAUSE DE DÉPART—Une GROCERIE bien achalandée, située dans un des meilleurs quartiers du Second District.

Pour les conditions, s'adresser à A. CAMBON & CO., rue Vieille-Levée, coin Bienville et Conti.

A vendre pour cause de départ.

CAFÉ ET PENSION FRANÇAISE situé [illegible] [illegible]

Guérison du Rhumatisme.

LE soussigné a un remède certain contre le Rhumatisme. Il l'a appliqué avec succès à [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] JEAN VIDAL,
[illegible] Vieille-Levée.